

# Annexe de l'éditorial

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1976)**

Heft 357

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

rilisation forcées, abus gynécologiques et chirurgicaux).

— Crimes économiques et sociaux (travail ménager non payé, licenciements, discrimination dans le travail et l'éducation, discrimination à l'égard des femmes âgées, lois sexistes concernant la famille, absence de sécurité sociale pour les femmes, oppression des mères célibataires).

— Crimes raciaux, discrimination à l'égard des minorités et des femmes immigrées.

— Violences faites aux femmes par le viol, la pornographie, la prostitution.

— Ablation du clitoris, fémicide, femmes battues, tortures des prisonnières politiques.

— Internements psychiatriques forcés.

— Discrimination et persécution des lesbiennes.

Ainsi l'oppression quotidienne dénoncée depuis longtemps dans de petits groupes était à Bruxelles dénoncée par et pour des femmes venues d'horizons différents, et nous était confirmée — si besoin était — l'idée d'un fonds commun d'oppression. Mais en aucun moment, nous n'avons questionné les institutions juridiques et sociales qui sont à la base de notre oppression, en aucun moment nous ne les avons remises en question. Aucune place n'a été laissée, à l'intérieur du Tribunal, pour parler des luttes existantes. Et certaines d'entre nous sont reparties frustrées...

D'autre part, le fonctionnement et le vocabulaire du Tribunal ressemblaient étrangement à certains congrès de partis ou à des conférences internationales : tribune, groupe coordinateur qui appelait les déléguées au micro, temps de parole, motions, résolutions officielles, etc... Nous avons souvent donné de nous-mêmes une image d'autoritarisme : l'idéologie que nous combattons est-elle donc encore si fortement ancrée en nous ? Un groupe qui s'est appelé « groupe de critique du Tribunal » s'est constitué dès le premier jour, mais n'a abouti qu'à une critique formelle : lorsqu'il s'est retrouvé à la tribune le dernier jour, rien n'avait changé sinon qu'une nouvelle équipe était à la tribune prête à institutionnaliser cette forme de tribunal en le renouvelant tous les deux ou trois ans.

C'est en coulisses que nous avons parlé des luttes existantes. Il y avait là, chaque jour, plus d'animation : films, bandes vidéo, musique, affiches, groupes de travail et fêtes, véritables lieux d'échanges et de contacts personnels. A l'intérieur du Tribunal, des femmes vivant sous des régimes démocratiques, fascistes ou ouvertement racistes refusaient de se taire plus longtemps et dénonçaient l'oppression commune. En marge du Tribunal, les femmes racontaient leurs luttes, luttes individuelles ou luttes des groupes déjà organisés au niveau international. Durant cinq jours, les femmes des groupes « self-help » ont appris à celles qui le désiraient à pratiquer l'auto-examen gynécologique. D'autres, venues d'Angleterre et

d'Italie, et impliquées dans les groupes « salaire pour le travail ménager » expliquaient leur perspective avec des bandes vidéo, de la littérature, des disques...

Le Mouvement des femmes, dans sa diversité — que d'autres appellent ses contradictions — est aujourd'hui une réalité et une force. Partout et chaque jour naissent et se développent des luttes autonomes et de nouvelles formes de luttes. Mais si nous voulons modifier le rapport de pouvoir entre l'homme et la femme, il nous reste à inventer, au plan international, des lieux d'échange et de parole qui nous soient propres.

Alice Ghelfi

## ANNEXE DE L'EDITORIAL

### Les recettes fiscales de la Confédération en 1975

Les recettes de la Confédération (exprimées ci-dessous en millions de francs) ont rapporté en 1975 11 milliards de francs, soit pas tout à fait

1 % de plus que l'année précédente. A noter que les objectifs budgétaires ont pu être dépassés, mais de très peu, dans quatre postes seulement.

|   | Compte<br>1975 | Budget<br>1975 | Compte<br>1974 | Différence<br>Compte 75/<br>Budget 75 |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------------------------------|
| Impôt pour la défense nationale . . . . . | 2 216          | 2 280          | 2 305          | — 64                                  |
| Impôt anticipé . . . . .                  | 1 207          | 1 200          | 1 164          | + 7                                   |
| Taxe militaire . . . . .                  | 87             | 88             | 78             | — 1                                   |
| Droits de timbre . . . . .                | 469            | 480            | 438            | — 11                                  |
| Impôt sur le chiffre d'affaires . . . . . | 3 205          | 3 520          | 3 271          | — 315                                 |
| Impôt sur le tabac . . . . .              | 552            | 700            | 635            | — 148                                 |
| Impôt sur la bière . . . . .              | 34             | 37             | 36             | — 3                                   |
| Droits d'entrée . . . . .                 | 993            | 1 223          | 1 119          | — 230                                 |
| Droits sur le tabac . . . . .             | 4              | 4              | 5              | + 0,2                                 |
| Droits sur les carburants . . . . .       | 823            | 850            | 814            | — 27                                  |
| Surtaxe sur les carburants . . . . .      | 1 106          | 1 100          | 849            | + 6                                   |
| Autres droits supplémentaires . . . . .   | 14             | 17             | 15             | — 3                                   |
| Autres recettes . . . . .                 | 316            | 291            | 193            | + 25                                  |
| Total . . . . .                           | 11 026         | 11 790         | 10 922         | — 764,8                               |